

Rencontre organisée
par
**L'AFTAM, LA FNARS,
FORUM RÉFUGIÉS ET
FRANCE TERRE D'ASILE**



24 OCTOBRE 2011

Cité internationale universitaire
Paris

9h30-17h30

ASSISES NATIONALES DE L'ASILE

Assises de l'asile - lundi 24 octobre 2011

Programme de la journée

9h30 Accueil des participants

10h Introduction des assises

Table ronde des directeurs généraux des associations organisatrices

Aftam - Jean-Marie OUDOT

Fnars - Matthieu ANGOTTI

Forum réfugiés - Jean-François PLOQUIN

France terre d'asile - Pierre HENRY

Débat animé par Hélène DELMOTTE, rédactrice en chef de la Gazette Santé-Social

11h10 Eclairage européen : l'exemple du Royaume-Uni

Mike BROWN, responsable régional de Refugee Action

11h20 Pause café

11h30 Travaux en ateliers

13h15 Pause déjeuner

14h30 Plénière

Restitution des conclusions des groupes de travail

15h30 Echanges avec la salle

16h30 Eléments de conclusion et propositions communes

17h30 Fin du colloque

Thèmes des groupes de travail

Atelier n°1 : quel pilotage et quelle organisation territoriale pour notre politique d'accueil et d'intégration ? Quelle place pour le milieu associatif ?

D'une complexité qui le rend peu lisible, le pilotage actuel de l'asile est à l'origine de nombreux dysfonctionnements et d'un manque d'efficience. Afin d'y remédier, quelles solutions peut-on proposer, notamment en matière de pilotage de l'accueil des demandeurs d'asile ? La gestion de cette politique publique ne gagnerait-elle pas à être plus concertée ? Mieux budgétée ? Peut-on se passer d'une administration territoriale effective en la matière ? Le rattachement de l'accueil des demandeurs d'asile à la gestion de l'immigration est-il adapté ? Le présent atelier devra permettre d'esquisser des propositions permettant d'aboutir à un pilotage et d'une organisation adaptés à la nature et aux contraintes de l'accueil des demandeurs d'asile et de l'intégration des réfugiés. Dans ce cadre, défendre le milieu associatif, ce n'est pas seulement défendre les intérêts des associations, mais surtout rappeler avec force la qualité de leur travail, leur expertise et leur compétence au service du droit d'asile. Sans remettre en cause la légitimité de l'Etat pour définir le contenu de la politique d'accueil, il s'agira de rappeler l'intérêt d'associer les différents acteurs à cette politique.

Atelier n°2 : définir les missions et contenus d'un véritable service public de l'accueil et de l'accompagnement des demandeurs d'asile.

Le dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile présente à l'heure actuelle des dysfonctionnements de plusieurs ordres : crise du premier accueil, saturation du parc CADA, déséquilibres territoriaux, inégalités dans l'accès aux procédures, à l'accompagnement et à l'hébergement... L'atelier vise d'une part à défendre la notion de service public de l'accueil (fondée notamment sur les principes de solidarité, d'égalité et de continuité), et d'autre part à en dessiner les objectifs et les contours. Il sera l'occasion d'évoquer notamment les mesures concrètes qui peuvent permettre de remplir ces missions de service public et de s'interroger sur l'accompagnement du public demandeur d'asile, que ce soit lors du premier accueil (les plates-formes, l'hébergement d'urgence), ou en CADA (quelles missions, à quel coût ?). L'articulation des étapes du parcours et des dispositifs, la réaffectation des ressources budgétaires à des dispositifs pérennes plutôt qu'aux dispositifs d'urgence, ou encore l'amélioration de la qualité des conditions d'accueil figureront parmi les pistes de réflexion.

Atelier n°3 : intégration des réfugiés, prise en charge des déboutés : quelles solutions pour les personnes sortant des dispositifs spécialisés ?

La sortie du CADA pose un certain nombre de problèmes en termes de prise en charge. Si les réfugiés bénéficient d'une protection juridique garantie, l'accès à certains droits reste malgré tout malaisé. L'atelier doit permettre de poursuivre une réflexion sur les outils à mettre en œuvre pour améliorer l'intégration des réfugiés. Si l'exigence d'une sortie digne du dispositif d'accueil est la même s'agissant des déboutés du droit d'asile, les problématiques sont en revanche différentes. L'impératif de fluidité du dispositif - certes crucial pour assurer de bonnes conditions d'accueil aux demandeurs d'asile - est mis au défi du respect de la dignité et des droits fondamentaux des personnes déboutées. Comment favoriser leur orientation vers des dispositifs d'aide au retour volontaire ou, le cas échéant, vers une prise en charge de droit commun?

Atelier n°4 : améliorer l'efficacité des procédures tout en renforçant les garanties pour les demandeurs d'asile.

Face au nombre important de demandes d'asile et dans un contexte budgétaire tendu, les récentes modifications du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ont apporté des restrictions au plein exercice du droit d'asile. L'atelier sera l'occasion d'aborder la question des procédures d'asile sous un jour nouveau et vise à dégager des manières de conjuguer efficacité et respect du droit d'asile tout en cherchant à faciliter le travail d'accompagnement des demandeurs. Par ailleurs, à l'heure où l'ensemble des directives et règlements communautaires en matière d'asile font l'objet d'intenses discussions, il s'agira également d'aborder ces questions dans une perspective européenne.

Cité internationale universitaire de Paris (Ciup) - 17 boulevard Jourdan, 75014 Paris

Accès : RER B : Cité universitaire / Métro : Porte d'Orléans (ligne 4) / Tramway : T3 / Bus : 21, 88, 67 / Périmétrique : sortie porte d'Orléans ou porte de Gentilly(parking public Charléty à proximité) / Point Vélib' devant la Ciup.

Inscriptions avant le 14 octobre 2011 à directionasile@france-terre-asile.org - Tarif : 15 € - Nombre de places limité